



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

DDTM 13

**16, Rue Antoine Zattara
13332 Marseille cedex3**

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône

A Marseille, le 02/05/2023

Dossier suivi par : Marc GILLET

Objet : demande de permis de construire

numéro : pc05023M0010

demandeur :

adresse du projet : Roquerousse Est 13410 LAMBESC

S.A.S SILVERSUN ROQUEROUSSE -

nature du projet : Parcs photovoltaïques

MONSIEUR FRÉDÉRIC BLANC

déposé en mairie le : 02/03/2023

20bis rue René Dumont

reçu au service le : 06/04/2023

Z.A. 2 allée de Bertoir

servitudes liées au projet : Hors espaces protégés -

13410 Lambesc

Ce projet ne concerne aucun des espaces suivants : périmètre de protection de monument historique, secteur sauvegardé, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, site classé ou inscrit. Par conséquent, la consultation ou l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Par ailleurs, en application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, le projet n'appelle pas de recommandations ou d'observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

L'Architecte des bâtiments de France n'a pas à être consulté hors espaces protégés. Dans le cadre de la consultation inter-services, l'avis de l'UDAP des Bouches du Rhône est le suivant :

pas d'observation particulière, d'après l'étude paysagère contenue dans le dossier, ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque n'est pas visible depuis le Temple de Diane, situé à 1km au nord, sur la commune de Vernègues .

pour le chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du

Patrimoine , son adjoint

L'architecte des Bâtiments de France

Marc GILLET